



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 11 mai 2016

Communiqué de presse

Signature d'une convention d'échanges de renseignements opérationnels entre la compagnie de gendarmerie et la circonscription de sécurité publique de Soissons

Jeudi 12 mai à 11 h 30 en sous-préfecture de Soissons, salle Mireille Andrieu
en présence de M. Laurent OLIVIER, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons

Face à une délinquance de plus en plus mobile, furtive, ignorant les limites territoriales, le besoin de renforcer les échanges, la coordination opérationnelle et de fluidifier l'information entre les services de police et gendarmerie est primordial pour gagner en efficacité. C'est pourquoi, il a été décidé de signer une convention d'échanges de renseignements opérationnels entre la compagnie de gendarmerie et la circonscription de sécurité publique de Soissons (CSP).

Avec cette signature, un protocole visant à renforcer la coopération et l'échange de renseignements a été défini. L'objectif de ce dispositif est multiple. Il doit permettre :

- d'obtenir une meilleure anticipation des phénomènes de délinquance, en particulier les vols par effraction et délinquance liée à l'automobile ;
- d'avoir une meilleure organisation des services mis en œuvre et de planifier des opérations tenant compte de l'analyse terrain et diagnostic partagés réalisés par la compagnie et la CSP ; et ce dans le strict respect des compétences territoriales ;
- de renforcer l'échange et la circulation de l'information (judiciaire, ordre public...) entre la gendarmerie et la police ;
- de réagir face à une situation urgente et exceptionnelle, telles que des manifestations majeures, violences urbaines, troubles à l'ordre public...) ;
- d'optimiser l'emploi des services spécialisés et des moyens spécifiques.

Des opérations concertées pourront également être organisées par les forces de police et de gendarmerie après entente entre le commandant de compagnie et le commissaire de police ou leurs représentants et ce dans le respect des zones de compétences de chacun.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02